

DÉVELOPPEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE  
STRATÉGIQUES TERRITORIALES ET POLITIQUES URBAINES  
SERVICE PLANIFICATION

Lyon, le 2 juillet 2019

**SAINT-PRIEST**

**PC 069 290 15 00102 M02**

Demandeur(s) :  
**SCCV BAHIA**  
23 avenue de Poumeyrol  
69300 CALUIRE-ET-CUIRE  
  
Représentant : HOOLBECQ Fabrice

Terrain :  
**avenue Jean Jaurès  
69800 Saint-Priest**  
Cadastre :290 DH 218, 290 DH 292, 290 DH 299, 290 DH 302  
Surface terrain : 5102 m<sup>2</sup>  
Surface plancher : 7169,2 m<sup>2</sup>

**PROJET :**

Modifications diverses: clôtures, arbres...

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

Non consultés

Le chef de service



Henri BERTRAND

DÉVELOPPEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE  
STRATÉGIES TERRITORIALES ET POLITIQUES URBAINES  
SERVICE PLANIFICATION

Lyon, le 26 août 2019

**SAINT-PRIEST**

**PC 069 290 15 00102 M02**

Demandeur(s) :  
**SCCV BAHIA**  
23 avenue de Poumeyrol  
69300 CALUIRE-ET-CUIRE  
  
Représentant : HOOLBECQ Fabrice

Terrain :  
avenue Jean Jaurès  
69800 Saint-Priest  
  
Cadastral : 290 DH 218, 290 DH 292, 290 DH 299, 290 DH 302  
  
Surface terrain : 5102 m<sup>2</sup>  
Surface plancher : 7169,2 m<sup>2</sup>

**PROJET :**

Modifications diverses: clôtures, arbres...

**ASSAINISSEMENT**

Eaux non consultés

Le chef de service



Henri BERTRAND

DIRECTION VOIRIE VÉGÉTAL NETTOIEMENT  
PATRIMOINE VÉGÉTAL  
SERVICE INGENIERIE ET PROSPECTIVE

Lyon, le 27 juin 2019



Saint-Priest	PC 069 290 15 00102 M02
<p><b>Demandeur :</b> <b>SCCV BAHIA</b> 23 avenue de Poumeyrol 69300 CALUIRE-ET-CUIRE</p> <p>Terrain : avenue Jean Jaurès 69800 Saint-Priest</p> <p>Cadastre : 290 DH 218, 290 DH 292, 290 DH 299, 290 DH 302</p>	

**PROJET** :

**Modifications diverses: clôtures, arbres...**

Suite à la consultation du 24/06/2019, veuillez trouver notre avis :

**Avis favorable**



## MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction générale de l'aviation civile*

Lyon, le 10 juil. 2019

*Service national d'ingénierie aéroportuaire*

Ville de SAINT PRIEST

*Département SNIA Centre et Est*

Service Urbanisme

*Pôle Ingénierie Opérationnelle et Patrimoine de Lyon*

[urba-accueil@mairie-saint-priest.fr](mailto:urba-accueil@mairie-saint-priest.fr)

Référence : NC/2019 – AU 2264

Vos réf. : lettre du 17/06/2019

Affaire suivie par : N C

[snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr)

Tél. 04 26 72 65 40 – Fax : 04 26 72 65 69

Objet : avis d'urbanisme

Dossier : PC 069 290 15 00102 M02

Commune : SAINT PRIEST

Pétitionnaire : SCCV BAHIA

PJ :

En réponse à votre lettre visée en référence, je vous informe que le projet, tel que présenté dans le dossier cité en objet, est compatible avec les servitudes aéronautiques de dégagement de l'aéroport de LYON BRON.

  
Mathieu DURAND  
Adjoint au chef du département  
SNIA Centre et Est

---

SNIA Lyon  
BP606  
69125 LYON SAINT-EXUPERY AEROPORT  
Tél 04 26 72 65 40 fax : 04 26 72 65 69  
[snia-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr)



Enedis-ARE Sillon Rhodanien

Téléphone : 04 72 01 32 13  
Télécopie : 04 75 80 13 70  
Courriel : sirho-are@enedis.fr  
Interlocuteur : BENHAMOU Serge



HÔTEL DE VILLE  
SERVICE URBANISME DROITS DES SOLS  
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE  
69800 SAINT-PRIEST

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**  
LYON, le 09/07/2019

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme PC0692901500102 M02 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : ZAC DU TRIANGLE  
LES ILOTS VERTS  
69800 SAINT-PRIEST  
Référence cadastrale : Section AA , Parcelle n° 100  
Nom du demandeur : HOOLBECQ FABRICE

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. L'autorisation d'urbanisme concernant un immeuble, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement globale du projet de 421 kVA triphasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, aucune contribution financière<sup>1</sup> n'est due par la CCU à Enedis.

Cette réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme.

Nous vous demandons d'indiquer explicitement sur l'autorisation d'urbanisme la puissance de raccordement pour laquelle ce dossier a été instruit, à savoir 421 kVA triphasé. Si cette puissance de raccordement retenue n'est pas inscrite dans l'autorisation d'urbanisme, et que le bénéficiaire demande une puissance de raccordement différente de celle retenue par Enedis, une contribution financière pour des travaux correspondant à une autre solution technique pourrait être à la charge de la CCU (ou de l'EPCI).

Enedis facturera la contribution pour le branchement au demandeur du raccordement lorsque celui-ci en fera la demande.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Pierre TAUTY  
Responsable de Groupe

1/1

<sup>1</sup> Cette contribution financière est définie à l'article L342-11 du code de l'énergie

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

